

réactions à l'Accord et des effets de la «mondialisation» d'une manière plus générale: la réaction des gouvernements à la restructuration et celle d'autres groupes ou intervenants, qu'ils soient pour ou contre l'Accord. Le chapitre 5, qui a pour titre L'harmonisation des politiques, porte sur diverses questions non tarifaires que l'ALE englobe ou soulève et dont bons nombres se sont révélées particulièrement litigieuses au cours des pourparlers qui ont précédé l'adoption de l'Accord. Il est question au chapitre 6 de l'utilisation qui a été faite à ce jour des mécanismes de règlement des différends prévus aux chapitres 18 et 19 de l'Accord. Enfin, nous présentons au chapitre 7 des renseignements généraux sur les développements liés au commerce en Europe, au sein du GATT et dans la région Asie-Pacifique, au sujet desquels le Comité a entendu certains témoignages.

Nous avons tenu, dans le chapitre 7, à rappeler aux lecteurs que l'Accord de libre-échange n'est que l'un des nombreux éléments—en ce qui concerne tant le remaniement officiel des arrangements commerciaux que la restructuration des forces qu'englobe le terme «mondialisation»—qui influent sur les arrangements économiques du Canada. Comme l'ont fait remarquer de nombreux analystes, partisans ou détracteurs de l'Accord, il n'est pas facile de discerner ses incidences particulières étant donné toutes les influences exercées, d'autant plus que son adoption est assez récente.